



COMPTE RENDU DU CTL DU 10 NOVEMBRE 2020

La DDFIP 93 a tenu le mardi 10 novembre 2020 un CTL en format audioconférence.

La CFTC DGFIP 93 y était présente. Voici les principaux points qui y ont été abordés.

I- INSTALLATION AU BERLIOZ

Comme prévu l'immeuble a été livré le 30 octobre 2020 et l'état des lieux effectué.

L'installation des services actuellement à SATIE et à MOULIN devrait s'effectuer au courant du premier trimestre 2021. Quant aux services du PLAZA, leur installation devrait être reportée à une date ultérieure.

S'il devait manquer des places de parking, la direction ferait des prospections pour en louer ailleurs.

En attendant des visites par services devraient être programmées prochainement.

La question de l'installation sur le site BERLIOZ fera l'objet d'un CTL dédié prévu le 24 novembre. Des nouveaux plans seront fournis avant le CTL pour tenir compte du différé d'installation des équipes.

La restauration sur le nouveau site ne sera pas possible. Toutefois, si l'accès au RIA de BOBIGNY devait continuer à être restreint (100 personnes en même temps depuis le 10/11), les salles de formation pourraient être utilisées à cette fin.

La question du nombre d'agents affecté au BERLIOZ et de leur répartition ne semble toujours pas résolue, compte tenu du contexte lié la crise Covid. De même on ne sait toujours pas si le nouvel immeuble bénéficiera en temps et en heure de l'extension du dispositif QPV. Pour la CFTC-DGFIP il est important que les agents connaissent leurs futures conditions de travail dans les meilleurs délais.

II- MONTEE EN PUISSANCE DU TELETRAVAIL

Les personnes fragiles non encore équipées de PC portables doivent rester en ASA (y compris si elles sont stagiaires).

Ces personnes seront prioritairement bénéficiaires de la prochaine dotation portant sur 100 ordinateurs.

Après la préparation de ces portables, le prochain chantier des services informatiques concernera l'équipement des agents avec des tiny.

La nécessité de passer à cinq jours de travail concerne en priorité les agents qui étaient précédemment en ASA du fait de fragilités. Pour les autres, cette nécessité doit se concilier avec les nécessités de service, les contraintes matérielles afférentes à leur fonction, mais aussi le souhait de l'agent d'être en télétravail.

Les télétravailleurs qui disposaient précédemment de tickets restaurants continuent à en bénéficier. De même le remboursement du pass NAVIGO ne sera proratisé en fonction du nombre de journées de télétravail.

La CFTC DGFIP 93 rappelle que s'il faut privilégier la sécurité des agents, le télétravail ne doit être proposé que sur la base du volontariat. En effet il n'est pour beaucoup d'agents, tant pour des raisons personnelles que de locaux mal équipés, pas adapté au temps plein, et peut aboutir à la survenance de troubles psychosociaux ou à un risque de déssociabilisation.

III- LE NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE

Le CTL a été amené à se prononcer sur les fusions des structures suivantes:

1° Fusion des SIE de LIVRY-GARGAN et du RAINCY

La fusion des SIE du RAINCY et de LIVRY sera effective le 1^{er} janvier 2021. La nouvelle structure sera basée sur le site de LIVRY.

Au total on passerait par fusion des postes de A+ de 38 à 37 postes, pour une compétence géographique équivalente.

Cette installation nécessitera que soient effectués des travaux d'étanchéité et de cloison sur l'actuel site de LIVRY GARGAN. Durant la durée de ces travaux, une antenne non pérenne sera maintenue sur le site du RAINCY.

Compte tenu de l'arrivée de nouveaux agents sur le site, la salle de réunion pourra être utilisée pour la restauration, en plus de l'actuelle salle prévue à cet effet. De même, ces agents pourront utiliser le parking du site et le casier prévu pour les vélos sera agrandi.

A terme, le futur SGC du sud est du département s'implantera au RAINCY sur le site actuel du SIE du RAINCY..

2° Création du service de gestion comptable (SGC du RAINCY) regroupant la gestion des actuelles trésoreries municipales du RAINCY, de LIVRY-GARGAN et du SPL de MONTFERMEIL

Le SGC du Raincy sera chargé de la gestion des actuelles trésoreries de LIVRY, du RAINCY et de la partie SPL de MONTFERMEIL (soit huit communes et l'établissement public qui gère le territoire de Grand Paris-Grand Est.

Il sera basé dans les locaux de l'actuel SIE.

La fusion sera effective au 1^{er} septembre 2021.

Au total on passerait par fusion des postes de 2A+ à 1A+ et de 30 à 29 postes, pour une compétence géographique équivalente.

La trésorerie de Montfermeil conservera ses 22 postes, mais 12 postes SPL seront transformés en EPS.

3° Fusion des SIE de BOBIGNY et de NOISY LE SEC

La fusion des SIE de BOBIGNY et de NOISY LE SEC sera effective le 1^{er} janvier 2021. Le nouveau SIE sera basé à BOBIGNY avec une antenne non pérenne à NOISY LE SEC (jusqu'au déménagement au BERLIOZ prévu au cours du premier trimestre 2021).

Au total on passerait par fusion des postes de A+ de 48 à 47 postes, pour une compétence géographique équivalente.

Alors qu'initialement le rapprochement des deux SIE ne devait être que géographique, il a été annoncé la fusion sur le site du BERLIOZ des deux SIE.

4° Constitution du SIP de BONDY par transfert simultané du SIP de NOISY LE SEC vers le site de BONDY et transformation de l'actuelle trésorerie impôt de BONDY en SIP comptable

La réinstallation du SIP de NOISY LE SEC des locaux de NOISY LE SEC devenus vétustes vers ceux de la trésorerie de BONDY permet de constituer au 1^{er} janvier 2021 un SIP de plein exercice à BONDY.

L'installation effective des équipes aura lieu après que soient effectués les travaux nécessaires, au plus tard le 1^{er} janvier 2022. Le projet d'aménagement du site de BONDY requiert des travaux importants (portant notamment sur l'installation d'un accueil au rez-de-chaussée), pilotés par le bureau SpiB-2C. Dès qu'un projet aura été élaboré par ce bureau, une communication sera faite aux personnes concernées.

Au total on passerait par fusion des postes de A+ de 66 à 65 postes, pour une compétence géographique équivalente.

Toutefois le SIP de BONDY ne pouvant accueillir la totalité des équipes du SIP de NOISY LE SEC. Certaines communes et les équipes qui les gèrent devront rejoindre un autre SIP.

Concernant la trésorerie municipale, s'il est prévu qu'elle reste sur le site actuel, compte tenu de la disproportion entre les deux futures structures, ce sera dans un espace réduit par rapport à la configuration actuelle.

5° Spécialisation de l'actuelle trésorerie de MONTFERMEIL en trésorerie hospitalière avec reprise des activités hospitalières de MONTREUIL et AULNAY SOUS BOIS.

Actuellement dans le département, il y a cinq établissements hospitaliers gérés par trois trésoreries hospitalières et deux trésoreries mixtes.

Les hôpitaux d'AULNAY SOUS BOIS, MONTFERMEIL et MONTREUIL ont candidaté pour être hôpitaux supports du GHT Est-93.

Au sein de ce groupement, la trésorerie hospitalière de Montfermeil prendra en charge l'activité hospitalière des trésoreries de MONTFERMEIL, MONTREUIL et AULNAY SOUS BOIS.

La fusion sera effective au 1^{er} septembre 2021.

En plus du site de MONTFERMEIL, une antenne pérenne sera créée sur l'actuel site de la TH d'AULNAY SOUS BOIS.

Quant au site de MONTREUIL, il ne gèrera plus que les SPL des communes de MONTREUIL et BAGNOLET.

Au total on passerait par fusion des postes de 3A+ en 2A+ de 43 à 42 postes, pour une compétence géographique équivalente.

La trésorerie de Montfermeil conservera ses 22 postes, mais 12 postes SPL seront transformés en EPS.

Les agents concernés par ces différents rapprochements de service seront prioritaires pour suivre leur mission (sauf s'ils sont ALD),

A défaut de suivre leur mission, ils bénéficieront des habituelles priorités sur la résidence, la spécialité ou le département.

De même, ils pourront bénéficier de la prime de restructuration de service, à la condition que leur nouvelle résidence professionnelle soit plus éloignée de leur domicile que l'ancienne.. De même ils peuvent bénéficier de la prime de changement de résidence, s'ils se rapprochent de leur résidence familiale dans les 9 mois.

La CFTC DGFIP 93 rappelle que si dans un souci de cohérence, elle n'est pas opposée au regroupement des services d'une même commune sur un seul site, elle redoute que les cadres A+, par le surcroît de charges de travail que vont entraîner ces fusions n'en fassent les frais. Elle craint aussi, sur la base des expériences passées, qu'à terme les nouvelles structures ne fassent l'objet de suppressions nettes de postes.

IV- DIVERS

1° CREATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR LES AMENDES EN DIRECTION : LA DIVISION DU RECOUVREMENT FORCE

Actuellement les activités liées aux amendes sont réparties dans trois divisions distinctes.

Une nouvelle organisation sera proposée au 1^{er} janvier 2021 avec regroupement de l'ensemble des missions au sein du recouvrement forcé.

Ce regroupement va entraîner le rattachement à la division du recouvrement forcé de trois emplois (1A, 1B et 1C).

2° AFICHAGES D'INDICATEURS DE TRANSPARENCE DANS LES SIE

Depuis février 2018, les services locaux en relation avec le public font l'objet d'indicateurs locaux affichés dans les locaux accessibles au public..

Ces indicateurs, au nombre de six, qui existent déjà pour les SIP seront étendus d'ici la fin de l'année aux SIE.

En plus de l'affichage dans le hall de chaque SIE, ces indicateurs seront mis à la disposition des usagers sur le site impots.gouv.fr

La CFTC DGFIP 93 s'interroge sur le déploiement dans le contexte actuel de ce genre d'indicateurs. Elle craint qu'à terme, la mise en concurrence entre les sites qu'elle va entraîner, ne serve de prétexte à de nouvelles restructurations.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfip@gmail.com